

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 27 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL N° 28

Président : Mr BAUDOUIN Gilles
Secrétaire : Mr GODET Jean-Marie
Membres Présents : Mr PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 27 du 20 Février 2020 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 22/23 FEVRIER 2020

Match n° 54606.1 St Jean Missé (1) – Parthenay Viennay (2) en Coupe des Deux-Sèvres seniors

Arbitre : Mr. GATINEAU Thomas

Monsieur GODET Jean-Marie ne participe pas au débat

1 - Réserve du club St Jean Missé

Je soussigné COURLIVANT CEDRIC, licence n°1109311440 capitaine du club F.C. ST JEAN MISSE formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club R.C. PARTHENAY VIENNAY, pour le motif suivant : des joueurs du club R.C. PARTHENAY VIENNAY sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Parthenay Viennay Rc (1) – Thouars Foot 79 (2) en Championnat Régional 3 Poule A du 15/02/2020.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : St Jean Missé (1) – Parthenay Viennay (2) 0-0 Tab 2-4

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de St Jean Missé.

L'équipe de Parthenay Viennay (2) reste qualifiée pour la suite de la compétition en Coupe des Deux-Sèvres.

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 27 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL N° 28

Match n° 54682.1 Venise Verte Cs (1) – Chauray Fc (2) en Coupe Départementale U17

Arbitre : Mr. MILLET Pierre

1 – Réclamation d'après match du club de Venise Verte Cs

Je soussigné, Adrien CHARLES, licence n° 2545593141, capitaine du CSVV, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club du Football de Chauray pour le motif suivant: des joueurs du club de Chauray sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réclamation d'Après Match, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celle-ci ne jouait pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Chauray Fc (1) – Poitiers Stade Fc (1) en Championnat U16 Régional 1 Poule A du 15/02/2020.

Par conséquent, déclare la Réclamation d'Après Match non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Venise Verte Cs (1) – Chauray Fc (2)_ 2-5

Les droits de confirmation (Réclamation d'Après Match), soit 70€, seront portés au débit du club de Venise Verte Cs.

FORFAITS

Amende de 20 €

Niort St Florent en Challenge Départemental U15 – 1^{er} Forfait
Val de Boutonne en Challenge Départemental U15 – 1^{er} Forfait
Sud Gâtine en Challenge Départemental U15 – 1^{er} Forfait

ARRETES MUNICIPAUX

Bien reçu les arrêtés de : MAGNE – STE NEOMAYE - COULON

DEMANDES AUTORISATION TOURNOIS

Du club de BOCAFOOT GJ 79 : ➤ Dimanche 7 juin 2020 – Catégories U11/U13 à St Amand sur Sèvre

Tournois autorisés sous réserve que tous les joueurs/joueuses soient licenciés F.F.F. et que ces jours-là, le terrain ne soient occupés par une compétition officielle.

DECLARATIONS TOURNOIS

Frais de déclaration Tournoi 24 €

- BOCAFOOT GJ 79 : dimanche 7 juin 2020

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION RESTREINTE DU 27 FEVRIER 2020

PROCES VERBAL N° 28

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 29 FÉVRIER/1^{er} MARS 2020

Le match n°50765.1 FENIOUX – GATIFOOT (2) en seniors départemental 4 poule D, initialement prévu le samedi 29 février à 20h00 se déroulera le vendredi 28 février 2020 à 20h30 sur les installations de FENIOUX. **(Les clubs ainsi que le corps arbitral ont été avisés par la messagerie ZIMBRA)**

COURRIERS

Du club de BEAULIEU BREUIL

Qui se porte candidat pour la réception d'un match de coupe lors des matchs sur terrain neutre.

Pris note. Remerciements

De Monsieur GRELLIER Emilien

Demande de remboursement de ses frais de déplacement lors du match n° 22332915 Sud Gatine Fc – E.V.S.A/B.B.en Challenge U15 du 22/02/2020.

Le montant des frais de déplacement, soit la somme de 40 € seront débités au club de Sud Gatine Fc pour en créditer M. GRELLIER Emilien Arbitre désigné pour la rencontre.



Saison 2019/2020 : Les équipes qualifiées pour participer aux 1/8èmes de Finale des Coupes Deux-Sèvres et Saboureau

COUPE DES DEUX-SEVRES

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| Frontenay St Symphorien | Pays Thénezéen |
| Pays Argentonnois | St Aubin le Cloud |
| Pays de L'Ouin | Val de Boutonne |
| St Pierre Echaubrognes | Vrère |
| Beauvoir | Comores Fc |
| Boutonnais Fc | Gatine Sud |
| Buslauris Thireuil | Parthenay Viennay (2) |
| Gati Foot | Mahorais A.C.S |

COUPE SABOUREAU

| | |
|-------------------|-----------------------|
| Aiffres (3) | Gati Foot (2) |
| AV 79 (2) | Louzy (2) |
| Boutonnais Fc (3) | Moncoutant (3) |
| Bressuire CLNC | St Aubin le Cloud (2) |
| Cherveux | St Sauveur (2) |
| Clussais | Ste Néomaye Romans |
| Combranssière (2) | Val de Boutonne (2) |
| Fors | Vrines (2) |

Le tirage au sort aura lieu le Mardi 31 Mars prochain à partir de 18h30 : salle du Stade de l'Enjeu à Parthenay, et sera relayé par Radio Gâtine.

Les rencontres devraient se dérouler les 11 et 12 avril 2020

Le Secrétaire
Jean-Marie GODET

Le Président
Gilles BAUDOIN